

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE SAINTES**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 30 juillet 2020**

Date de convocation : 24 juillet 2020

Délibération n° 2020-165
Nomenclature 5.3.6

Nombre de membres :

En exercice : 64

Présents : 54

Votants : 64

Dont un pouvoir de :

M. Gaby TOUZINAUD à M. Eric PANNAUD

Mme Claudine BRUNETEAU à M. Francis GRELLIER

Mme Amanda LESPINASSE à M. Frédéric ROUAN

Mme Marie-Line CHEMINADE à M. Bruno DRAPRON

Mme Véronique TORCHUT à M. Joël TERRIEN

M. Philippe CREACHCADEC à Mme Dominique DEREN

M. Charles DELCROIX à M. Philippe CALLAUD

M. Pierre MAUDOUX à Mme Renée BENCHIMOL-LAURIBE

M. Pierre DIETZ à M. Jean-Pierre ROUDIER

M. Rémy CATROU à Mme Florence BETIZEAU

Ne prend pas part au vote : 0

OBJET : Désignation des représentants de la CDA au sein de la Commission Consultative Paritaire (CCP) du Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipement Rural de la Charente-Maritime (SDEER)

L'an deux mille vingt, le trente juillet, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Saintes, régulièrement convoqué à 18h00, s'est réuni au Hall Mendes France à Saintes (17100), sous la présidence de Monsieur Bruno DRAPRON, Président.

Présents : 54

Mesdames et Messieurs Gérard PERRIN, Jean-Luc MARCHAIS, Eric PANNAUD, Jean-Luc FOURRE, Annie GRELET, Jean-Paul COMPAIN, Jean-Michel ROUGER, Jean-Claude DURRAT-SPRINGER, Alain MARGAT, Eric BIGOT, Pascal GILLARD, Bernard CHAIGNEAU, Francis GRELLIER, Pierre-Henri JALLAIS, Joseph De MINIAC, Jérôme GARDELLE, Stéphane TAILLASSON, Sylvie CHURLAUD, Alexandre GRENOT, Jacki RAGONNEAUD, Georges ARMENOULT, Philippe ROUET, Philippe DELHOUME, Pierre TUAL, Raymond MOHSEN, David MUSSEAU, Bernard COMBEAU, Mireille ANDRE, Frédéric ROUAN, Jean-Marc AUDOUIN, Pierre HERVE, Michel ROUX, Bruno DRAPRON, Philippe CALLAUD, Evelyne PARISI, Ammar BERDAÏ, Charlotte TOUSSAINT, Thierry BARON, Dominique DEREN, Joël TERRIEN, François EHLINGER, Véronique CAMBON, Laurent DAVIET, Véronique ABELIN-DRAPRON, Caroline AUDOUIN, Renée BENCHIMOL-LAURIBE, Jean-Philippe MACHON, Jean-Pierre ROUDIER, Céline VIOLLET, Florence BETIZEAU, Patrick PAYET, Eliane TRAIN, Françoise LIBOUREL et Fabrice BARUSSEAU.

Secrétaire de séance : Monsieur Fabrice BARUSSEAU.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-21,

Vu la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (TECV), et notamment son article 198, 1°,

Vu la délibération du Comité Syndical du Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipement Rural de la Charente-Maritime (SDEER) n° C2016-12, en date du 8 avril 2016, par laquelle le SDEER a créé la Commission Consultative Paritaire (CCP),

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération de Saintes,

Considérant que la CCP doit rassembler l'ensemble des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre inclus dans son périmètre,

Considérant que cette commission « coordonne l'action de ses membres dans le domaine de l'énergie, met en cohérence leurs politiques d'investissement et facilite l'échange de données »,

Considérant que, suite à l'installation du nouveau conseil communautaire, il convient de désigner un membre titulaire et un membre suppléant pour représenter la Communauté d'Agglomération de Saintes au sein de la CCP créée par le SDEER,

Sont proposés comme représentant titulaire et représentant suppléant les candidats suivants :

Titulaire : Bernard CHAIGNEAU

Suppléant : Jean-Pierre ROUDIER

Il est proposé au Conseil Communautaire :

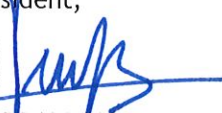
- De désigner, par un vote à main levée selon la procédure dérogatoire prévue à l'article L.2121-21 du CGCT, Bernard CHAIGNEAU représentant titulaire et Jean-Pierre ROUDIER représentant suppléant de la Communauté d'Agglomération de Saintes au sein de la Commission Consultative Paritaire du Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equiptement Rural de la Charente-Maritime.


Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- Approuve à l'unanimité, de désigner ses représentants au sein de la CCP du SDEER par un vote à main levée selon la procédure dérogatoire prévue à l'article L.2121-21 du CGCT.
- Désigne Bernard CHAIGNEAU représentant titulaire et Jean-Pierre ROUDIER représentant suppléant de la Communauté d'Agglomération de Saintes au sein de la Commission Consultative Paritaire (CCP) du Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equiptement Rural de la Charente-Maritime (SDEER).

Par : - 2 Abstentions (Mme Renée BENCHIMOL-LAURIBE en son nom et celui de M. Pierre MAUDOUX)
- 62 Voix pour
- 0 Voix contre

Ainsi clos et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Président,

Bruno DRAPRON



Communauté d'Agglomération
4, Av^e de Tombouctou
17100 SAINTES
de Saintes

En application des dispositions des articles R421-1 à R421-5 du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation par courrier ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication.